

Arrondissement de Mont de Marsan  
Canton de Sabres

## **MAIRIE D'ESCOURCE**

**3 place de la Mairie**  
**40210 Escource**

☎ 05 58 04 20 06

📠 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

**Séance du 19 novembre 2015**

### Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14 (dont 1 procuration)

Date de Convocation : 12/11/2015

*L'an deux mil quinze le dix-neuf du mois de novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.*

**Présents les conseillers municipaux en exercice** : Messieurs SABIN Patrick, BAUDRY Philippe, BERTRAND Frédéric, DROUHAULT Robert, DUBOS Pierre-Alain, DUFOURCQ Jean-Pascal, RABY André; Mesdames BRUSTIS Anne-Laure, DANTHEZ Virginie, DEDIEU Emmanuelle, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette.

**Absents et excusés** : CHAPERON Valérie, DIEDA Jean-Claude

**Procuration** : DIEDA Jean-Claude à RABY André

Monsieur RABY André a été élu Secrétaire de séance.

---

Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité et visé par tous.

Monsieur le Maire propose de rajouter 0 point à l'ordre du jour

### **2015-069 : ZAE Cap de Pin, 2<sup>ème</sup> phase : Permis d'aménager et autorisation de défrichement**

Suite à la commission des finances qui s'est réunie le lundi 16 novembre 2015 et au vu du devis du géomètre, Xavier DUPORT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De donner délégation à M. le Maire pour signer le devis du géomètre, Xavier DUPORT, concernant le bornage et le dépôt de permis d'aménager de la zone d'activité à Cap de Pin, 2<sup>ème</sup> phase
- De donner délégation à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce devis et ses avenants
- De donner délégation à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à la ZAE, permis d'aménager, autorisation de défrichement des parcelles section L n° 208 et 212, déclaration préalable de division ...

### **2015-070 : Montant de l'IAT 2015**

Vu la délibération 2014-064 décidant des modalités d'attribution de l'IAT, et Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le montant de l'IAT 2015 sera de 300 € pour un temps plein et calculé proportionnellement au temps de travail.

### **2015-071 : Création d'un emploi permanent technicien AEE**

Monsieur le Maire précise que, dans l'attente du retour de l'avis du Comité technique du Centre de Gestion des Landes concernant le projet de délibération, celle-ci est reportée au prochain Conseil Municipal.

### **2015-072 : Création d'un emploi temporaire d'agent technique pour le service scolaire et périscolaire**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent technique en raison d'un accroissement d'activité dans le service périscolaire pour la période du 4 janvier au 3 juillet 2016 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi temporaire d'adjoint technique 2eme classe pour faire face à l'accroissement de l'activité dans le service scolaire et périscolaire,
- de fixer la durée hebdomadaire de travail à 35 heures,
- de recruter par voie de contrat à durée déterminée
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique 2eme classe,
- de charger Monsieur le Maire de procéder à ce recrutement et d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales s'y rapportant, aux articles prévus à ces effets.

### **2015-073 : Autorisation de recrutement pour faire face à un accroissement temporaire d'activité des services**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est amené de façon ponctuelle à faire face à un accroissement d'activité des services.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée restante de son mandat, à recruter des agents non-titulaires pour assurer des emplois de courte durée dans les cas d'accroissement temporaire d'activité des services,
- de charger Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leurs profils,
- de charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces recrutements.

### **2015-074 : CNP Renouveau des contrats d'assurance statutaire 2016 des agents affiliés CNRACL et affiliés IRCANTEC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la CNP
- De conclure avec cette société, pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un contrat au taux de :
  - 6.16 % pour les agents affiliés à la CNRACL
  - 1.65 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat

### **2015-075 : Renonciation à la taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.331-1 et suivants.

Considérant que la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLU ainsi que dans les communautés urbaines et considérant que le Conseil Municipal (communes à PLU) peut renoncer à percevoir la taxe

d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

Questions diverses :

✚ Intervention de présentation du Traité de Libre Echange entre les Etats Unis et l'Europe dit TAFTA par le Collectif stop TAFTA40 :

Ce traité se met en place sans information officielle suffisante, les négociations sont « opaques ».

Ils demandent aux Communes de se positionner par délibération et soutenir la démarche d'opposition à la signature du traité tel qu'il est proposé.

✚ Le nouveau Centre d'Accueil Loisir est-il assuré ?

Le local est assuré et les agréments sont obtenus ; La PMI a fait ses recommandations ; La commission de sécurité (pas obligatoire) passe le 23 novembre 2015 pour vérifications.

✚ Tableau des permanences pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

**Prochain conseil de mercredi 16 décembre est reporté à jeudi 17 décembre 2015 à 20 h 00**

***Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.***

**Séance levée à 21 h 00**

**Le maire**

**Le secrétaire**

**Les Conseillers Municipaux**